

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude GENDRONNEAU, Maire de Santeny, le lundi 27 avril 2009 à 21 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du PV du 23 mars 2009,
- Ressources Humaines : Ratios d'avancement de grade,
- Ressources Humaines : Création d'un poste d'ingénieur principal,
- Ressources Humaines : Indemnité Spécifique de Service,
- Ressources Humaines : Prime de rendement,
- Finances : Subvention parlementaire de M. Cambon,
- Finances : Subvention parlementaire de M. Gonzalez,
- Urbanisme : Adhésion au SAF 94,
- Urbanisme : Modification du Plan Local de l'Habitat 2007-2013,
- Enfance-Jeunesse : Autorisation de signature des avenants n° 1 et 2 à la convention de prestation de services
- Point sur les travaux intercommunaux,
- Questions diverses et informations sur les dossiers en cours.

Présents : Jean-Claude GENDRONNEAU, Maire

Mmes BARBEL, DEL SOCORRO, JEANNOLLE, TASTET, MM. LANDETE, Adjoints ;

Mmes et MM. AMAND, CHAMBREUIL, COULON, DIAZ, FLAMAND, GARCIA, GARNIER, GUALLARANO, LACOMBE, MAYER-BLIMONT, NAHON, POUGET, REBEQUET, ROGER, THIRROUEZ, VILAS Conseillers ;

Absents représentés : Mme BRY-SALIOU par Mme LACOMBE, M. GSTALDER par M. VILAS, M. LANÇON par M. LANDETE, M. MALONEY par M. NAHON, M. TESQUET par Mme JEANNOLLE ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme GUALLARANO a été élue secrétaire de séance. Aude GERARD, Directrice Générale des Services, lui est adjoint à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le procès-verbal du 23 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

- **JURY D'ASSISES 2010 : Tirage au sort de la liste préparatoire :**

Le Maire de Santeny doit tirer au sort publiquement dans la liste électorale une liste préparatoire de 9 jurés pour l'année 2010. Ce tirage au sort a lieu pendant la tenue du Conseil Municipal, dont la réunion est publique et dont l'ordre du jour est préalablement affiché. Il faut cependant préciser que la liste définitive des jurés pour 2010 sera dressée par le Tribunal de Grande Instance parmi les noms tirés au sort par chaque commune val-de-marnaise.

Après tirage au sort dans la liste électorale, les 9 personnes appelées à être retenues sur la liste préparatoire des jurés d'assises pour 2010 sont :

- N° 2230 : SERRANO Corinne épouse FISZER
- N° 2166 : SALLET Françoise épouse IOSCA
- N° 2115 : ROLLAND Louis
- N° 0118 : BARBE Marie épouse VICENTE
- N° 2426 : VERGER Karine épouse ALBIGES
- N° 1950 : POUGET Jean-Luc
- N° 0951 : GALLEE Alexis
- N° 2120 : RONDEL Gaëlle épouse NGOUMA
- N° 0691 : DELBECQ Régis

Les personnes tirées au sort seront averties par courrier.

- **RESSOURCES HUMAINES : Ratios d'avancement de grade**

Le Conseil Municipal avait adopté des ratios d'avancement de grade en 2007. Cependant, tous les grades d'avancement possibles n'avaient pas été envisagés. Le comité technique paritaire a émis lors de sa séance du 31 mars 2009 un avis favorable à la proposition des ratios pour les avancements de grades des agents de la Commune de Santeny.

- Considérant qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents promouvables (c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommé au grade considéré), le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus,
- Considérant que la loi ne prévoit pas de ratios plancher ou plafond,
- Vu la délibération du 18 juin 2007 fixant les ratios promus / promouvables,
- Considérant que cette délibération ne prévoyait pas tous les avancements de grades susceptibles d'être nécessaires,
- Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 31 mars 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Décide de fixer les ratios suivants pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade :

RATIOS AVANCEMENT DE GRADE		
Grade d'origine	Grade d'avancement	ratio (%)
Attaché	Attaché principal	100%
Rédacteur	Rédacteur Principal	100%

Rédacteur Principal	Rédacteur Chef	100%
Rédacteur	Rédacteur Chef	100%
Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif de 1ère classe	100%
Adjoint administratif de 1ère classe	Adjoint adm. principal de 2ème classe	100%
Adjoint adm. principal de 2ème classe	Adjoint adm.principal de 1ère classe	100%
Ingénieur	Ingénieur Principal	100%
Ingénieur Principal	Ingénieur Chef	100%
Technicien supérieur	Technicien supérieur Principal	100%
Technicien supérieur Principal	Technicien supérieur Chef	100%
Technicien supérieur	Technicien supérieur Chef	100%
Agent de Maîtrise	Agent de maîtrise Principal	100%
Contrôleur de travaux	Contrôleur de travaux principal	100%
Contrôleur de travaux Principal	Contrôleur de travaux en Chef	100%
Adjoint technique de 2ème classe	Adjoint technique de 1ère classe	100%
Adjoint technique de 1ère classe	Adjoint technique Principal de 2ème classe	100%
Adjoint technique Principal de 2ème classe	Adjoint technique Principal de 1ère classe	100%
Animateur	Animateur Principal	100%
Animateur Principal	Animateur Chef	100%
Animateur	Animateur Chef	100%
Adjoint d'animation de 2ème classe	Adjoint d'animation de 1ère classe	100%
Adjoint d'animation de 1ère classe	Adjoint d'animation ppal de 2ème classe	100%
Adjoint d'animation ppal de 2ème classe	Adjoint d'animation ppal de 1ère classe	100%
ATSEM de 1ère classe	ATSEM Principal de 2ème classe	100%
ATSEM Principal de 2ème classe	ATSEM Principal de 1ère classe	100%

• **RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste d'ingénieur principal**

- Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emploi, et organisant les cadres s'y rapportant, pris pour application de l'article 4 de la loi précitée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : décide la création d'un emploi dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,

Article 2 : décide que le grade de cet emploi sera celui d'ingénieur principal,

Article 3 : décide d'imputer la dépense de la rémunération et des charges s'y rapportant au chapitre 012 (charges de personnel) du budget communal.

• **RESSOURCES HUMAINES : Indemnité Spécifique de Service (complément apporté à la délibération du 22.01.2007)**

Afin de pouvoir attribuer à l'ingénieur principal le régime indemnitaire afférent à son grade, il convient de modifier la délibération du 22 janvier 2007 créant l'indemnité spécifique de service.

- Vu la délibération du 22 janvier 2007 créant l'Indemnité Spécifique de Service pour un certain nombre de grades bénéficiaires,

- Considérant que le grade d'ingénieur principal n'était pas prévu dans la délibération du 22 janvier 2007,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Complète la délibération du 22 janvier 2007 en ajoutant le grade d'ingénieur principal comme bénéficiaire de l'indemnité spécifique de service.

Le coefficient d'attribution individuelle applicable au taux de base multiplié par le coefficient du grade est fixé comme suit :

Grade	Coefficient d'attribution individuelle maximum
Ingénieur principal	1.225

Les autres dispositions de la délibération du 22 janvier 2007 ne sont pas modifiées.

- **RESSOURCES HUMAINES : Prime de rendement (complément apporté à la délibération du 22.01.2007)**

Afin de pouvoir attribuer à l'ingénieur principal le régime indemnitaire afférent à son grade, il convient de modifier la délibération du 22 janvier 2007 créant la prime de rendement.

- Vu la délibération du 22 janvier 2007 créant la Prime de Rendement pour un certain nombre de grades bénéficiaires,
- Considérant que le grade d'ingénieur principal n'était pas prévu dans la délibération du 22 janvier 2007,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Complète la délibération du 22 janvier 2007 en ajoutant le grade d'ingénieur principal comme bénéficiaire de la prime de rendement.

Les taux moyens de la prime de rendement applicables au traitement brut moyen de la classe ou du grade sont fixés comme suit :

Grade	Taux moyen
Ingénieur principal	8 %

Les autres dispositions de la délibération du 22 janvier 2007 ne sont pas modifiées.

- **FINANCES : Subvention parlementaire**

Le Conseil Municipal a déjà délibéré concernant la subvention proposée par le Sénateur Cambon, allouée au projet de vidéoprotection. Cependant, la délibération mentionnait des montants TTC alors que les services de l'Etat étudient les projets en montants HT.

- Considérant la possibilité de M. Christian Cambon, sénateur du Val de Marne, de verser à la commune de Santeny une subvention de 15 000 € issue de la réserve parlementaire,
- Considérant le projet de système de vidéoprotection à installer en différents endroits de la commune (parkings publics et abords de bâtiments communaux),

- Considérant que ce projet s'élève à un montant prévisionnel de 10 725.00 € HT pour l'étude de faisabilité et 32 736.96 € HT pour la réalisation de la 1^{ère} phase hors génie civil,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Adopte le projet de vidéoprotection des abords de la salle multisports et sollicite une subvention parlementaire de 15 000 € auprès de M. Christian Cambon pour ce projet.

Article 2 : Précise que le coût du programme s'élève à 43 461.96 € HT, dont 10 725.00 € HT d'étude de faisabilité et 32 736.96 € HT de réalisation de la 1^{ère} phase, et adopte le plan de financement comme suit :

15 000.00 €	Subvention parlementaire (34.51%)
<u>28 461.96 €</u>	Autofinancement Commune (65.49%)
43 461.96 €	Coût total HT

- **FINANCES : Subvention parlementaire**

M. Didier Gonzalez, Député, nous propose également une subvention parlementaire. Elle pourrait être demandée sur le projet de mise en sécurité de la Rue du Rocher.

- Considérant la possibilité de M. Didier Gonzalez, député de la circonscription, de verser à la commune de Santeny une subvention issue de la réserve parlementaire,
- Considérant le projet de mise en sécurité de la rue du Rocher, consistant notamment à réduire la vitesse des véhicules et sécuriser la traversée piétonne au débouché de la Rue de la Cavette en direction du Groupe Scolaire des 40 Arpents,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Adopte le projet de mise en sécurité de la rue du Rocher pour un montant prévisionnel de 50 000 € TTC, soit 41 806.02 € HT, et sollicite une subvention parlementaire de 15 000 € auprès de M. Didier Gonzalez, député de la circonscription.

Article 2 : Adopte le plan de financement comme suit :

15 000.00 €	Subvention parlementaire (35.88%)
<u>26 806.02 €</u>	Autofinancement Commune (64.12%)
41 806.02 €	Coût total HT

- **URBANISME : Adhésion au SAF 94**

Le Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94) a pour objet de procéder ou d'apporter son concours à toutes acquisitions immobilières et foncières pour le compte d'une collectivité membre, destinées à la constitution de réserves foncières ou devant permettre la réalisation d'opérations d'aménagement.

- Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne en date du 31 octobre 1996 autorisant la constitution du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2004-4535 du 29 novembre 2004 portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne,
- Vu les statuts du Syndicat tels que joints à la présente délibération,

- Considérant l'intérêt qu'offre pour la commune le portage foncier par le Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne pour les projets de construction de logements locatifs aidés ou dans le cadre de constitution de réserves foncières,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Sollicite l'adhésion de la Commune au Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne.

Article 2 : Approuve les statuts du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, tels que joints à la présente délibération.

Article 3 : Désigne M. Philippe NAHON, Conseiller Municipal, en tant que délégué de la Commune au Conseil d'Administration du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, conformément à la procédure décrite à l'article L 5211-7 du CGCT une fois l'adhésion devenue définitive.

- **URBANISME : Avis sur le projet d'actualisation du Plan Local de l'Habitat 2007-2013**

La Communauté de Communes du Plateau Briard a arrêté son projet actualisé de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2007-2013. Chaque commune membre doit rendre son avis avant l'adoption définitive du projet.

- Vu la délibération du 26 mars 2009 de la Communauté de Communes du Plateau Briard arrêtant le projet de modification du Programme Local de l'Habitat 2007-2013 de la Communauté de Communes du Plateau Briard.
- Vu le projet de modification du Programme Local de l'Habitat 2007-2013, qui comprend un diagnostic, un document d'orientation et un programme d'actions divisé en 8 fiches,
- Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : décide de donner un avis favorable au projet de modification du Programme Local de l'Habitat 2007-2013 de la Communauté de Communes du Plateau Briard.

- **ENFANCE / JEUNESSE : Autorisation de signer les avenants n°1 et 2 de la convention de prestation de services**

La CAF nous a proposé 2 avenants à la convention de prestation de services, permettant de transmettre les bilans sous forme dématérialisée.

- Considérant la convention de prestation de services 2008-2010 pour les accueils maternel et élémentaire à Santeny,
- Vu la proposition d'avenant n°1 et 2 à la convention de prestation de services par la Caisse d'allocations du Val de Marne pour la période 2008-2010,
- Considérant que le versement de cette prestation permet de soutenir le fonctionnement des structures ALSH maternel et élémentaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Autorise le Maire à signer les avenants n°1 et 2 à la convention de prestation de service n° 200100411 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne, ci-joints à la présente délibération.

POINT SUR LES TRAVAUX INTERCOMMUNAUX

- **Maison de la Nature** : Une réunion du bureau devrait prochainement se pencher sur l'avenir de la Maison de la Nature à Périgny. La Bergerie Nationale a fait une étude comportant 3 propositions, avec des coûts d'investissement allant de 625 000 € à 1 800 000 €, et des coûts de fonctionnement allant de 210 000€ à 410 000 € annuels.
- **Haut débit ADSL** : Une étude a été faite sur la desserte ADSL du territoire et sur les possibilités d'améliorations. La desserte est bonne au nord de la RN 19 (Marolles et Santeny) et moyenne ou mauvaise dans les autres communes.
- **Piscine ASPTT** : La piscine de l'ASPTT va rouvrir ses portes le 6 juin. Toutes les communes vont participer à son financement, afin que les habitants puissent bénéficier du tarif réduit (3 € en semaine et 6 € le week-end). Un décompte des entrées sera établi, afin de connaître la fréquentation par commune.

QUESTIONS DIVERSES

- **Médiateur – animateur de rue** : Fernando Loureiro a rejoint mi-avril l'équipe du Service Jeunesse, sur le poste de médiateur-animateur de rue. Grâce à son sens du contact, 54 jeunes de 14 à 20 ans ont participé à différentes actions pendant les vacances de Pâques. Il continuera son action en proposant aux jeunes un lieu de rencontre, à l'ancienne pompe à incendie, les lundis mardis jeudis et vendredis soirs de 16 à 19H.
- **Rencontres « Climat-énergie »** : Une journée de rencontres « Climat-énergie » aura lieu à Créteil le 12 mai. M. Rébéquet se propose d'y participer.
- **Police** : Une matinée d'information aura lieu sur le thème des moyens et des outils de la Police le 28 mai. Mme Barbel se propose d'y participer.
- **Forum : vos libertés, votre sécurité, parlons-en ensemble...** : Quatre réunions publiques sur la sécurité intérieure auront lieu dans le département du Val-de-Marne. Michèle Alliot-Marie, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre mer et des Collectivités territoriales a souhaité l'ouverture d'un dialogue entre les Français et les représentants des forces de l'ordre, police et gendarmerie nationales, autour des libertés et de la sécurité des citoyens. Des Forums ouverts au public, auront donc lieu sur tout le territoire national du mois de mars au mois de mai 2009. Les conclusions de ces Forums feront l'objet d'une restitution lors d'assises nationales le 15 juin. Ces rencontres seront l'occasion d'expliquer les méthodes et les actions des forces de l'ordre, de répondre aux interrogations, de lever les incompréhensions, mais aussi d'écouter les propositions et d'échanger autour des besoins de la population, afin de tirer profit des expériences de chacun des acteurs de la chaîne de la sécurité. Les débats s'articuleront autour de deux problématiques principales sur la sécurité : un devoir vis-à-vis des citoyens et une responsabilité partagée. Les Forums se tiendront dans notre département :
 - Le 5 mai 2009, à Nogent-sur-Marne, « La scène Watteau », 1 place du Théâtre à 18H,
 - Le 5 mai 2009, à Villeneuve-Saint-Georges, Salle communale, rue Carnot à 18H30,
 - Le 11 mai 2009, à Cachan, Hôtel de Ville de Cachan, Salle de réunion, 8 rue Camille Desmoulins à 18H,

Le 12 mai 2009, à Créteil, au Palais des Sports de Créteil à 18H30,
Tous les habitants sont invités à participer à ces Forums publics pour parler de leurs libertés et de leur sécurité avec tous ceux qui y contribuent.

- **Goûter bla-bla** : Le CCAS organise un « goûter bla-bla » le 12 mai de 14 à 17H à l'Espace Montanglos. Ce goûter a pour but d'offrir un espace de détente et de convivialité aux personnes seules ou isolées, quel que soit leur âge.
- **Don du Sang** : une collecte de sang aura lieu dimanche 17 mai à Marolles de 9 à 12H.
- **Berges du Réveillon** : la traditionnelle journée de nettoyage des berges du Réveillon aura lieu mercredi 27 mai.
- **Médaille des Justes** : la Commune de Mandres-les-Roses s'est vue décerner la médaille des Justes pour l'action de Francis et Julienne Melisson, décédés en 1966 et 1963, qui ont sauvé une petite Juive pendant la 2^{ème} Guerre Mondiale. Une cérémonie s'est déroulée le 19 avril dernier au cimetière puis à la mairie de Mandres-les-Roses, en présence de nombreuses personnalités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.

Le Maire,
Jean-Claude Gendronneau

La Secrétaire de Séance,
Marie-Claude Guallarano

Les Conseillers,